

Dossier « Bernache du Canada »

Réunion du GEOC du 29 septembre 2011

Membres présents :

Vincent BRETAGNOLLE (président)
Elisabeth BRO
Jean-Marie BOUTIN
Matthieu BOOS
Michel GAUTHIER-CLERC
Michel-Alexandre CZAJKOWSKI
Olivier DEHORTER

Membres excusés (participation à la relecture de l'avis):

Francis MEUNIER
Pierrick BOCHER

Secrétariat

Julien TOUROULT

Thème (lettre de programmation 2011-2012 en date du 24 juin 2011) : Bernache du Canada *Branta canadensis* et Oulette d'Égypte *Alopochen aegyptiacus*

« La Bernache du Canada est en 2010 une espèce allochtone qui montre un caractère envahissant prononcé en France. Elle est largement répandue sur le territoire métropolitain avec une forte augmentation des effectifs au cours de ces dernières années. Ses impacts sur les activités agricoles et les écosystèmes naturels semblent avérés et s'aggraveront avec l'augmentation de la population.

Depuis 2009, cette espèce a été retirée de la liste des espèces protégées au niveau national afin qu'elle puisse faire plus facilement l'objet de mesures de régulation.

Les chasseurs souhaitent que l'espèce soit classée chassable. À partir des travaux et enquêtes réalisées par l'ONCFS, il conviendra que le GEOC se prononce sur les effets secondaires de la chasse de ces espèces et sur l'efficacité à attendre en terme de régulation des populations. »

Les documents fournis, que ce soit par le Ministère ou par le secrétariat du GEOC n'apportent pas d'éléments de réponse précis permettant d'asseoir un avis scientifique aux deux questions posées dans la saisine. Il s'agit donc d'une **question ouverte soumise à l'expertise du GEOC**, en l'absence d'études ou d'éléments réellement comparables sur ce sujet.

Documents fournis avec la saisine :

FOUQUE C., SCHRICKE V., DAVID Y. & SERRE D. 2011. La bernache du Canada : une espèce exotique devenue envahissante. Diagnostic – Plan de lutte – Régulation. *Faune sauvage*, n°290 (1) : 18-31.

Sommaire accessible en ligne

http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/publications/revue%20faune%20sauvage/FS290_sommaire.pdf

ONCFS. 2010. Note technique. La Bernache du Canada *Branta canadensis*. Rapport de 12 p., non publié.

Autres documents mis à disposition

ALLAN J. R., KIRBY J. S. & FEARE C. J. 1995. The biology of Canada geese *Branta canadensis* in relation to the management of feral populations. *Wildlife Biology*, 13 : 129-143.

Anonyme (2011). Bernache nonnette, *Branta leucopsis* (Bechstein, 1803) in *Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT - MNHN – Fiche projet*.

GYMESI A. & ENSINK R. 2010. *Risk analysis of the Egyptian Goose in The Netherlands*. Bureau Waardenburg bv / Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Invasive Alien Species Team : 65.

HAUSER C .E., RUNGE M. C., COOCH E. G., JOHNSON F. A. & HARVEY IV^e W. F. 2007. Optimal control of Atlantic population Canada geese. *Ecol. Model.* 201 : 27-36.

HUGHES B., KIRBY J. & ROWCLIFFE J. M. 1999. Waterbird conflicts in Britain and Ireland: Ruddy Ducks *Oxyura jamaicensis*, Canada Geese *Branta canadensis*, and Cormorants *Phalacrocorax carbo*. *Wildfowl*, 50 : 77-99.

KUMSCHICK S. & NENTWIG W. 2010. Some alien birds have as severe an impact as the most effectual alien mammals in Europe. *Biological Conservation* 143 : 2757-2762. (proposé par FNE)

AVIS (10 octobre 2011)

Il est tout d'abord précisé que la mesure envisagée serait d'ouvrir la chasse à la Bernache du Canada pendant la période d'ouverture légale de la chasse, sur les terrains où la chasse s'exerce déjà et qu'il s'agirait d'une mesure incluse dans une régulation organisée (et déjà ponctuellement engagée) de l'espèce. C'est dans cette optique que le GEOC rend son avis.

La Bernache du Canada est clairement reconnue comme une espèce exotique, étant réglementairement classée « invasive » depuis 2010 (arrêté ministériel du 30 juillet 2010). Son caractère envahissant est attesté par la croissance soutenue et d'apparence exponentielle, de ses effectifs, même si ceux-ci restent encore modestes.

Les problèmes posés par l'espèce sur les écosystèmes méritent cependant d'être mieux établis. Le GEOC reconnaît qu'ils pourraient certainement le devenir si l'effectif de l'espèce continuait de croître et devenait important.

Pour l'instant l'espèce est dispersée et présente en France en "petit" nombre. Les problèmes qui se posent sont donc éventuellement d'ordre sanitaire ou agricole à présent, d'ordre écologique à l'avenir.

Il existe deux options en termes de gestion de l'espèce : éradication, ou contrôle des populations pour ne pas dépasser un seuil d'impact tolérable sur les milieux voire les autres espèces. La détermination de ce seuil nécessiterait des modélisations et simulations, non disponibles actuellement (voir également commentaire ci-dessous, en fin d'avis).

Concernant la question des effets secondaires que pourrait entraîner une ouverture de la chasse à cette espèce, en absence de références scientifiques sur ce sujet, le GEOC fournit ci-dessous un avis d'expert, qui par ailleurs n'a pas toujours fait l'objet d'un consensus en séance.

- **Risque de confusion avec des espèces protégées.** Le seul risque concerne les Bernaches nonnette et cravant. La plupart des membres du GEOC estiment que ce risque est limité de par la taille nettement supérieure de la Bernache du Canada et en tout état de cause, difficile à estimer a priori. Dans la plupart des zones, ces espèces ne cohabitent pas, la Bernache du Canada étant plutôt sur les étangs continentaux et les autres davantage dans les zones littorales. Concernant ce point, le GEOC recommande une formation spécifique sur la reconnaissance des espèces de Bernaches surtout dans les zones où les populations des différentes espèces peuvent cohabiter (centre-ouest par exemple).
- **Risque de dérangement d'espèces protégées.** Le GEOC estime que la chasse de la Bernache dans les zones habituellement soumises à une pratique de chasse ne devrait pas générer de dérangement additionnel sur les autres espèces. Il convient cependant d'évaluer les cas où la Bernache du Canada serait présente avec des espèces protégées, hors des milieux et zones habituellement chassées. De tels cas peuvent exister mais la Bernache du Canada forme actuellement souvent des groupes monospécifiques. Il serait possible d'exploiter des données de l'ONCFS sur les espèces compagnes.
- **Risque de dispersion des oiseaux vers d'autres sites.** De tels cas sont documentés dans la littérature pour d'autres espèces mais il n'y a pas d'éléments pour apprécier ce risque pour la Bernache du Canada. Si la chasse engendrait un fractionnement des effectifs en sous populations, ceci pourrait faire augmenter le rapport coût/efficacité de la régulation.

Le GEOC estime enfin que la chasse de cette espèce peut représenter une mesure utile, complémentaire à un plan de lutte. Cependant la chasse à elle seule ne saura probablement pas suffire à limiter les effectifs comme le suggèrent certains plans de régulation mis en œuvre (HUGUES *et al.*, 1999) et des travaux de modélisation (HAUSER *et al.*, 2007 ; GYIMESI & LENSINK, 2010 pour l'Ouette d'Égypte). Le GEOC recommande donc l'établissement par le Ministère d'une stratégie globale de contrôle, partagée entre acteurs, sur la base des quatre méthodes présentées dans le rapport de l'ONCFS. Plus généralement, et débordant en cela le strict cadre de la saisine, le GEOC s'est proposé de réfléchir aux méthodes de lutte et leur efficacité, réflexions que le Ministère pourrait éventuellement intégrer dans une stratégie globale de lutte contre la Bernache du Canada. En effet, le GEOC remarque qu'il n'y a pas consensus dans la

littérature sur la méthode la plus appropriée de lutte pour ce type d'espèce invasive. En revanche, de nombreuses études ont été publiées sur des espèces proches phylogénétiquement, et pour lesquelles des caractéristiques manquantes pour la Bernache du Canada sont disponibles. De plus, plusieurs initiatives (modèles démographiques, simulations, expérimentations *in natura*) sont publiées, et devraient impérativement être mises à profit afin de définir une stratégie d'action. Il ne s'agit pas pour autant de retarder la mise en place d'actions de lutte : en d'autres termes, cette étude préalable devrait être engagée immédiatement, et prendre tout au plus quelques mois.

Le GEOC recommande donc une étude démographique avec des simulations des effets des différentes modalités de régulation/destruction envisagées, à l'image du travail réalisé aux Pays-Bas sur l'Ouette d'Égypte *Alopochen aegyptiacus* (GYIMESI & LENSINK, 2010), ainsi qu'une première évaluation des actions déjà engagées.

Le GEOC recommande également la mise en place d'une gestion adaptative de l'espèce, avec un plan d'action, un suivi des prélèvements effectués (carnet de prélèvement obligatoire) selon les différentes méthodes mises en place en parallèle d'un comptage des populations. Une telle approche devrait permettre d'ajuster de façon réactive le dispositif pour éviter une augmentation des niveaux de population mais nécessite une forte réactivité pour pouvoir ajuster rapidement la stratégie.

En cas d'ouverture de la chasse, il apparaît nécessaire de connaître précisément les prélèvements afin de pouvoir suivre et évaluer le dispositif de régulation (déclaration obligatoire des oiseaux prélevés en action de chasse) : où, quand, combien d'individus, à quel stade ? âge ?

Ces paramètres contribueront à mieux connaître la dynamique de la population et notamment d'estimer l'importance de la production annuelle, indicatrice des risques invasifs présentés par cette espèce.